



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES ETABLISSEMENTS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NOUVELLE AQUITAINE

Date et heure limites de réception des offres :
17 septembre 2026 à 12h00

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine
Service Marchés Publics
46 Rue Général de Larminat
33000 Bordeaux

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES ETABLISSEMENTS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NOUVELLE AQUITAINE
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	71
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	8
1.6 - Renouvellement	10
2 - Conditions de la consultation	10
2.1 - Délai de validité des offres	10
2.2 - Forme juridique du groupement	10
2.3 - Variantes	10
3 - Conditions relatives au contrat	11
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	11
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	11
4 - Contenu du dossier de consultation	11
5 - Présentation des candidatures et des offres	11
5.1 - Documents à produire.....	11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	14
6.1 - Transmission électronique	14
6.2 - Transmission sous support papier	15
7 - Examen des candidatures et des offres	16
7.1 - Sélection des candidatures.....	16
7.2 - Attribution des accords-cadres	16
7.3 - Suite à donner à la consultation	20
8 - Renseignements complémentaires	20
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	21
8.2 - Procédures de recours	21

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES ETABLISSEMENTS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NOUVELLE AQUITAINE

Le présent contrat a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour les différents établissements de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine, notamment pour les ateliers pédagogiques des différents centres de formation.

Lieu(x) d'exécution :

Etablissements de la Chambre des métiers de Nouvelle-Aquitaine.
33000 Bordeaux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 71 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum par période
1	Epicerie et produit frais divers pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	850 000 € HT
2	Beurres, œufs et fromages pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	600 000 € HT
3	Surgelés pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	500 000 € HT
4	Chocolats pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	150 000 € HT
5	Consommables divers pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	150 000 € HT
6	Consommables charcuterie pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	150 000 € HT
7	Consommables Boulangerie - Pâtisserie pour la CMA Nouvelle-Aquitaine	150 000 € HT
8	Viandes carcasses pour la CMA Formation de Charente (16)	100 000 € HT
9	Viandes carcasses pour la CMA Formation de Dordogne (24)	200 000 € HT

10	Viandes carcasses pour la CMA Formation de Gironde (33)	100 000 € HT
11	Viandes carcasses pour la CMA Formation des Landes (40)	50 000 € HT
12	Viandes carcasses pour la CMA Formation du Lot et Garonne (47)	100 000 € HT
13	Viandes carcasses pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	50 000 € HT
14	Viandes carcasses pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	300 000 € HT
15	Viandes carcasses pour la CMA Formation de la Vienne (86)	150 000 € HT
16	Viandes carcasses pour la CMA Formation de la Vienne (87)	50 000 € HT
17	Volailles pour la CMA Formation de Charente (16)	40 000 € HT
18	Volailles pour la CMA Formation de Saint Germain de Lusignan (17)	40 000 € HT
19	Volaille pour la CMA Formation de Dordogne (24)	40 000 € HT
20	Volailles pour la CMA Formation de Gironde (33)	40 000 € HT
21	Volailles pour la CMA Formation des Landes (40)	40 000 € HT
22	Volailles pour la CMA Formation du Lot et Garonne (47)	40 000 € HT
23	Volailles pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	40 000 € HT
24	Volailles pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	40 000 € HT
25	Volailles pour la CMA Formation de la Vienne (86)	40 000 € HT
26	Volailles pour la CMA Formation de la Vienne (87)	40 000 € HT
27	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation de Charente (16)	100 000 € HT
28	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation de Dordogne (24)	100 000 € HT
29	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation de Gironde (33)	100 000 € HT
30	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	100 000 € HT
31	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	100 000 € HT
32	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation de la Vienne (86)	100 000 € HT

33	Viandes Charcuteries porcs pour la CMA Formation de la Vienne (87)	100 000 € HT
34	Viandes de détails pour la CMA Formation de Saint Germain de Lusignan (17)	50 000 € HT
35	Poissons pour la CMA Formation de Saint Germain de Lusignan (17)	40 000 € HT
36	Poissons pour la CMA Formation de Dordogne (24)	40 000 € HT
37	Poissons pour la CMA Formation de Gironde (33)	40 000 € HT
38	Poissons pour la CMA Formation du Lot et Garonne (47)	40 000 € HT
39	Poissons pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	40 000 € HT
40	Poissons pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	40 000 € HT
41	Poissons pour la CMA Formation de la Vienne (87)	40 000 € HT
42	Boissons pour la CMA Formation de Charente (16)	20 000 € HT
43	Boissons pour la CMA Formation de Charente Maritime (17)	40 000 € HT
44	Boissons pour la CMA Formation de Dordogne (24)	40 000 € HT
45	Boissons pour la CMA Formation de Gironde (33)	40 000 € HT
46	Boissons pour la CMA Formation des Landes (40)	20 000 € HT
47	Boissons pour la CMA Formation du Lot et Garonne (47)	50 000 € HT
48	Boissons pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	40 000 € HT
49	Boissons pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	40 000 € HT
50	Boissons pour la CMA Formation de la Vienne (86)	40 000 € HT
51	Boissons pour la CMA Formation de la Vienne (87)	20 000 € HT
52	Farines pour la CMA Formation de Charente (16)	30 000 € HT
53	Farines pour la CMA Formation de Charente Maritime (17)	30 000 € HT
54	Farines pour la CMA Formation de Dordogne (24)	30 000 € HT
55	Farines pour la CMA Formation de Gironde (33)	30 000 € HT

56	Farines pour la CMA Formation des Landes (40)	30 000 € HT
57	Farines pour la CMA Formation du Lot et Garonne (47)	30 000 € HT
58	Farines pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	30 000 € HT
59	Farines pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	30 000 € HT
60	Farines pour la CMA Formation de la Vienne (86)	30 000 € HT
61	Farines pour la CMA Formation de la Vienne (87)	30 000 € HT
62	Fruits et légumes pour la CMA Formation de Charente (16)	40 000 € HT
63	Fruits et légumes pour la CMA Formation de Saint Germain de Lusignan (17)	40 000 € HT
64	Fruits et légumes pour la CMA Formation de Dordogne (24)	70 000 € HT
65	Fruits et légumes pour la CMA Formation de Gironde (33)	40 000 € HT
66	Fruits et légumes pour la CMA Formation des Landes (40)	40 000 € HT
67	Fruits et légumes pour la CMA Formation du Lot et Garonne (47)	40 000 € HT
68	Fruits et légumes pour la CMA Formation des Pyrénées Atlantiques (64)	40 000 € HT
69	Fruits et légumes pour la CMA Formation des Deux-Sèvres (79)	70 000 € HT
70	Fruits et légumes pour la CMA Formation de la Vienne (86)	40 000 € HT
71	Fruits et légumes pour la CMA Formation de la Vienne (87)	40 000 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Pour les estimations les DQE de chaque lot ont été réalisés en prenant compte les consommations de l'année 2025 (également ajusté en fonction des enjeux de la CMA Régionale pour les prochaines années). Les quantités du DQE constituent donc une estimation des consommations des denrées alimentaires de la CMA Régional pour ces différents territoires en N-1.

L'ensemble du projet comprend également en plus des lots identifiés ci-dessous les lots suivants qui seront passés dans le cadre d'une autre procédure dont la nature est également défini.

Lots	Désignation	N° procédure de passation	Typologie de procédure	Montant maximum du contrat
72	Fromages spécifiques	2025-081ter	Passation adaptée ("petit lot" R. 2123-1 du Code de la commande publique)	maximum annuel : 10 000 € HT
73	Fromages spécifiques	2025-081ter	Passation adaptée ("petit lot" R. 2123-1 du Code de la commande publique)	maximum annuel : 10 000 € HT
74	Pains et viennoiserie	2025-081quater	Passation sans publicité ni mise en concurrence (Article R2122-8 du code de la commande publique)	maximum annuel : 5 000 € HT
75	Fruits et légumes pour la CMA Formation de Lagord	2025-081bis	Procédure d'appel d'offres - Accord multiattributaire	maximum annuel : 80 000 € HT
76	Viandes de détails pour la CMA Formation de Lagord	2025-081bis	Procédure d'appel d'offres - Accord multiattributaire	maximum annuel : 100 000 € HT
77	Viandes carcasses pour la CMA Formation de Lagord	2025-081bis	Procédure d'appel d'offres - Accord multiattributaire	maximum annuel : 300 000 € HT
78	Volailles pour la CMA Formation de Lagord	2025-081bis	Procédure d'appel d'offres - Accord multiattributaire	maximum annuel : 50 000 € HT
79	Poissons pour la CMA Formation de Lagord	2025-081bis	Procédure d'appel d'offres - Accord multiattributaire	maximum annuel : 50 000 € HT

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers

Lot(s)	Code principal	Description
1	15894700-8	Épicerie fine
1	03142300-1	Produits alimentaires d'origine animale
1	15800000-6	Produits alimentaires divers
2	03142500-3	Œufs
2	15500000-3	Produits laitiers
2	15540000-5	Fromages
2	15530000-2	Beurre
2	15510000-6	Lait et crème fraîche
3	15896000-5	Produits surgelés

3	15220000-6	Poisson, filets de poisson et autre chair de poisson congelés
3	15331170-9	Légumes congelés
4	15842100-3	Chocolat
4	15841200-7	Beurre, graisse ou huile de cacao
4	15841000-5	Cacao
5,6,7	39220000-0	Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration
5	39222000-4	Fournitures pour restauration
5	39222100-5	Fournitures jetables pour restauration
6 à 7	15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes
8 à 34	15110000-2	Viande
8 à 16, 34	15111000-9	Viande bovine
8 à 16	15115000-7	Viande d'agneau et de mouton
8 à 16 puis 27 à 34	15113000-3	Viande de porc
17 à 26	15112000-6	Volaille
17 à 26	15119100-6	Viande de lapin
17 à 26	15112130-6	Poulets
27 à 33	15131120-2	Charcuterie
34	15119000-5	Viandes diverses
35 à 41	03310000-5	Poissons, crustacés et produits aquatiques
35 à 41	03311000-2	Poissons

35 à 41	03312200-1	Coquillages
42 à 51	15980000-1	Boissons sans alcool
42 à 51	15910000-0	Boissons alcoolisées distillées
52 à 61	15612000-1	Farine de céréales ou farine végétale et produits connexes
52 à 61	15612100-2	Farine de blé
52 à 61	15612110-5	Farine complète
52 à 61	15612200-3	Farine de céréales
62 à 71	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
62 à 70	03221000-6	Légumes
62 à 71	03222000-3	Fruits et fruits à coque

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Il sera relancé en 1^{er} semestre 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur fonds propres du pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - Annexe 1 relative aux « Modalités de livraison par site »
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP générale) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP du Lot)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant les moyens matériels annuels du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats qui répondent à plusieurs à lot, remettront un dossier d'offre complet par lot.

Pièces de l'offre à remettre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement par lot (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix sont exprimés en euro. L'acheteur tolère un maximum de 5% de lignes du BPU non complétées. Au-delà de 5%, l'offre sera considérée comme irrégulière. A l'analyse des offres, pour chaque ligne vierge, l'acheteur complètera la ligne correspondante au DQE avec le prix le plus cher qui aura été consenti pour le produit. Dans le cas où une marque serait citée dans le BPU, il est précisé qu'une telle mention s'entend accompagnée du terme « ou équivalent ».	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) - Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix sont exprimés en euro. L'acheteur tolère un maximum de 5% de lignes du BPU non	Non

complétées. Au-delà de 5%, l'offre sera considérée comme irrégulière. A l'analyse des offres, pour chaque ligne vierge, l'acheteur complètera la ligne correspondante au DQE avec le prix le plus cher qui aura été consenti pour le produit. Dans le cas où une marque serait citée dans le BPU, il est précisé qu'une telle mention s'entend accompagnée du terme « ou équivalent ».	
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Le cadre de mémoire technique complété	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations surligné en jaune dans le BPU. <i>En cas de fiche produit surligné en jaune absente dans l'offre du candidat : l'offre ne sera pas déclarée irrégulière mais l'absence sera sanctionnée lors de l'analyse de l'offre.</i>	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Chambre des métiers de Nouvelle Aquitaine
46 Rue Général de Larminat
33000 Bordeaux

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec

l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot Epicerie et produit frais divers pour la CMA Nouvelle-Aquitaine

Critères	Ponderation
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	12 points
2.2- Offre de service	33 points
2.2.1 Processus de commande	12 points
2.2.2 Conditionnement	10 points
2.2.3 Livraison	11 points
2.3- Développement durable	5 points

Lot Beurres, œufs et fromages pour la CMA Nouvelle-Aquitaine

Critères	Ponderation
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	25 points
2.2- Offre de service	20 points
2.2.1 Processus de commande	7 points
2.2.2 Conditionnement	6 points
2.2.3 Livraison	7 points

2.3- Développement durable	05 points
----------------------------	-----------

Lot Surgelés pour la CMA Nouvelle-Aquitaine

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	12 points
2.2- Offre de service	33 points
2.2.1 Processus de commande	12 points
2.2.2 Conditionnement	10 points
2.2.3 Livraison	11 points
2.3- Développement durable	05 points

Lot Chocolats pour la CMA Nouvelle-Aquitaine

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	20 points
2.2- Offre de service	20 points
2.2.1 Processus de commande	07 points
2.2.2 Conditionnement	05 points
2.2.3 Livraison	08 points
2.3- Développement durable	05 points
2.4- Volet pédagogique	05 points

Lots Consommables (divers, charcuterie -traiteur, boulangerie - pâtisserie)

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 points
2-Valeur technique	40 points
2.1- Qualité des produits	15 points
2.2- Offre de service	20 points
2.2.1 Processus de commande	10 points
2.2.2 Livraison	10 points
2.3- Développement durable	05 points

Lots Viandes carcasses

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points

2.1- Qualité des produits	25 points
2.2- Offre de service	20 points
2.2.1 Processus de commande	07 points
2.2.2 Conditionnement	02 points
2.2.3 Livraison	11 points
2.3- Développement durable	05 points

Lots Volailles

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	22 points
2.2- Offre de service	21 points
2.2.1 Processus de commande	07 points
2.2.2 Conditionnement	07 points
2.2.3 Livraison	07 points
2.3- Développement durable	07 points

Lots Viandes Charcuteries porcs

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	25 points
2.2- Offre de service	20 points
2.2.1 Processus de commande	07 points
2.2.2 Conditionnement	02 points
2.2.3 Livraison	11 points
2.3- Développement durable	05 points

Lots Viandes de détails

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	25 points
2.2- Offre de service	20 points
2.2.1 Processus de commande	07 points
2.2.2 Conditionnement	02 points
2.2.3 Livraison	11 points

2.3- Développement durable	05 points
----------------------------	-----------

Lots Poissons

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	15 points
2.2- Offre de service	30 points
2.2.1 Processus de commande	10 points
2.2.2 Conditionnement	05 points
2.2.3 Livraison	15 points
2.3- Développement durable	05 points

Lots Boissons

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	15 points
2.2- Offre de service	30 points
2.2.1 Processus de commande	10 points
2.2.2 Conditionnement	10 points
2.2.3 Livraison	10 points
2.3- Développement durable	05 points

Lots Farines

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 points
2-Valeur technique	50 points
2.1- Qualité des produits	15 points
2.2- Offre de service	25 points
2.2.1 Processus de commande	10 points
2.2.2 Conditionnement	05 points
2.2.3 Livraison	10 points
2.3- Développement durable	05 points

Lots Fruits et légumes

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 points

2-Valeur technique	60 points
2.1- Qualité des produits	18 points
2.2- Offre de service	37 points
2.2.1 Processus de commande	10 points
2.2.2 Conditionnement	15 points
2.2.3 Livraison	12 points
2.3- Développement durable	05 points

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur / 100.

Les critères et sous critères sont notés sur 10 puis pondérés suivant la pondération définie supra.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Le montant de l'offre est celui indiqué dans le Devis Quantitatif estimatif. A l'analyse des offres, pour chaque ligne vierge, l'acheteur complètera la ligne correspondante au DQE avec le prix le plus cher qui aura été consenti pour le produit. Dans le cas où une marque serait citée dans le BPU, il est précisé qu'une telle mention s'entend accompagnée du terme « ou équivalent ».

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères et sous critères sont les suivantes :

- 10) La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
- 8) La proposition répond de manière satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
- 6) La proposition répond de manière peu satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat cependant, un certain nombre d'éléments restent insatisfaisants.
- 4) La proposition répond assez moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
- 2) La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat.
- 0) La proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser le contrat.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

BP 947

33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <https://bordeaux.tribunal-administratif.fr/vos-demarches/contacts-et-information>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

BP 947

33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C CCI

2 rue Jules Ferry

33090 Bordeaux

Tél : 05 54 68 99 56

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr